



Intelligence artificielle et droit de la santé



© EPICTURA - PMS

► Présentation et objectifs

Formation unique en France, cette masterclass a pour objectif de former les personnes amenées à contribuer à l'essor et au développement de l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé et de l'assurance maladie.

Elle intervient dans un contexte de réflexion générale sur le développement de l'intelligence artificielle dans ces deux secteurs.

Un cadre réglementaire existe déjà sur lequel doivent être formés les différents acteurs du développement de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé. La formation a également pour ambition de nourrir la réflexion juridique, éthique et en santé publique, afin d'envisager les possibles évolutions de ce cadre réglementaire.



Public et prérequis

- Juristes, avocats spécialisés en droit de la santé
- Professionnels de santé
- Institutionnels
- Accessible aux étudiants
- Prérequis : niveau Bac+3



Organisation

- 7 sessions de 4 heures de formation, à raison d'une journée par mois, de septembre à avril
- Support de cours & divers éléments de production pour approfondissement
- Présence obligatoire des apprenants



Équipe pédagogique

L'équipe enseignante est principalement composée de :

- Professeurs d'Université et Maîtres de conférences de l'Université Paris Descartes
- Enseignements-chercheurs d'autres Universités, tous spécialistes du droit de la santé
- Institutionnels et représentants du Ministère de la Santé
- Avocats spécialisés en droit de la santé



Compétences acquises

Être capable de :

- Comprendre le cadre réglementaire de développement de l'IA en santé
- Envisager les possibles évolutions de l'IA en santé

Responsable d'enseignement

Lydia MORLET-HAÏDARA,

Maître de conférences de droit privé,
HDR, Université Paris Descartes



Calendrier

Septembre 2019 à avril 2020



Durée

28 heures (7 sessions de 4 heures)
1 journée par mois



Lieux de formation

Centre Universitaire des Saints Pères
45 rue des Saints Pères, Paris 6^e

Faculté de Droit
10, avenue Pierre Larousse
92240 Malakoff

€ Tarifs*

Formation avec
ou sans prise en charge : 1 800 €

Membres de la fonction publique
ou tarif groupé (3 candidatures) :
1 500 €

* sous réserve de modifications

Code formation : ACDR004



Programme

MODULE 1 : Qu'est-ce qu'un algorithme en santé ? (4 heures)

- Comprendre ce qu'est l'IA et ses différentes formes (IA faible et forte, IA statistique et symbolique)
- Identifier ses diverses applications en droit de la santé
- Comprendre l'effet boîte noire de l'IA
- Repérer les points critiques sur le plan éthique et les clés de régulation possibles

MODULE N° 2 : Focus sur l'utilisation des algorithmes en génétique et en imagerie (4 heures)

- Intégrer les enjeux du développement pratique de l'IA dans le champ de la génomique et présenter les potentialités ouvertes par le recours au pilotage algorithmique dans cette discipline et celle de l'imagerie médicale
- Présenter les outils spécifiques de régulation éthique et technologique

MODULE N° 3 : Droits des personnes versus prévalence des droits collectifs (4 heures)

- Comprendre que l'IA doit se développer dans le respect des droits des patients.
- Réfléchir sur le fait de savoir si l'intérêt général et celui de la recherche en santé peut imposer quelques aménagements à ces règles

MODULE N° 4 : IA et décisions des professionnels de santé (4 heures)

- Envisager l'impact de l'IA sur la prise de décision médicale
- Présenter dans quelle mesure la logique collective algorithmique peut entrer en confrontation avec la logique individuelle
- Montrer que les systèmes de valeurs sur ces questions divergent au niveau international

MODULE N° 5 : IA et pilotage des systèmes de santé et d'assurance maladie (4 heures)

- Comprendre et envisager l'impact du développement de l'IA sur le pilotage de notre système de santé
- Présenter les bonnes pratiques de recours à l'IA en santé à l'international dans une logique de renforcement de la qualité et de l'efficience du système.

MODULE N° 6 : Responsabilité des acteurs (4 heures)

- Étudier les différentes responsabilités envisageables en cas de dommages causés par une IA ou à l'occasion de l'utilisation de celle-ci

MODULE N° 7 : Sécurisation des données / RGPD (4 heures)

- Envisager un développement de l'IA respectueux de la réglementation sur la protection des données
- Appréhender les dispositions spécifiques
- Présentation du Health data hub



Modalités d'évaluation

- Réalisation d'un article ou d'une note de synthèse en groupe de 2 à 4 personnes maximum
- Soutenance de l'article ou de la note de synthèse

À noter : les meilleures productions pourront donner lieu à une publication dans le Journal de Droit de la santé et de l'assurance maladie.



Modalités d'inscription

Dépôt des candidatures et inscription via l'application C@nditOnLine :
<https://app.parisdescartes.fr/cgi-bin/WebObjects/CanditOnline.woa/>